

Votre contact

Madame Anne-Françoise LEFEUVRE
03 26 48 42 28

Dates

30 novembre 2017

Durée

1 jour
7 heures

Lieu

Saint Gobain

Public

Responsable, gestionnaire de paie,
comptable...

Pré-requis

Toute personne confirmée qui
souhaite acquérir les techniques de
calcul des cotisations de la paie.

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 10 participants

Moyens pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques et
d'exemples concrets.
Echanges d'expérience entre les
participants et le formateur expert.
Remise d'un document de synthèse à
chaque stagiaire.

Formateur

Marie Mazuel, spécialiste de la paie
du BTP depuis plus de 25 ans

Suivi et évaluation

Evaluation de la qualité de la
formation par les participants, analyse
de l'atteinte des objectifs.

Attestation de fin de formation

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :
Comprendre les éléments des bases de cotisations : URSSAF – Assedic – Caisses
de retraite et prévoyance – Caisse de Congés Payés – Allégement Fillon – CICE –
Allocations familiales.
Savoir vérifier les bulletins de paie des salariés du BTP.
Limiter les risques de redressement en matière sociale et fiscale.

Contenu

Contrôler les bulletins de salaire sur les bases de cotisations

URSSAF – ASSEDIC
Caisse de Retraite et Prévoyance
Caisse de Congés Payés

Les bases de cotisations : comprendre le mécanisme

Salaire en totalité
Salaire plafonné (tranches A – B ...)
Neutralisation du plafond (congrés payés)
CSG/CRDS
Forfait social de 8%
Forfait social de 20%
L'Allégement Fillon
Calcul assiette CICE
Déduction forfaitaire employeur : entreprise de moins de 20 salariés.
La prévoyance (limite du plafond)
La G.M.P
Les congés payés
Les intempéries

La déclaration annuelle N4DS : les points à vérifier (heures travaillées, payées)

